



# Mairie de **BAIN DE BRETAGNE**

## PROCES VERBAL

SEANCE DU 14 JUIN 2022

L'an 2022 le mardi 14 juin à 19h00, les membres du conseil municipal de la commune de Bain de Bretagne proclamés élus par le bureau électoral à la suite du scrutin du 15 mars 2020 se sont réunis en séance publique en mairie dans la salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2122-8 et L. 2122-9 du code général des collectivités territoriales, **sous la présidence de Monsieur Dominique BODIN**, Maire de Bain de Bretagne.

1. BODIN Dominique
2. JUGAN David
3. GOHIER Myriam
- 4.
5. BLOUIN Soazic
6. DANION Samuel
- 7.
8. LE GALL LE BLEIZ Maud
9. BRIZARD André
10. THEBAULT Yves
11. BRIAND Isabelle
12. DUGUEST Patricia
13. LESUR Virginie
14. MANCEAU Florence
15. GEFFRAY Emmanuel
16. BENOIST Sébastien
17. ROUXEL Nathalie
18. CHERON Jean-Michel
19. GUIHEUX Sylvain
20. BAZIN Youen
21. CONNEAU Rémy
22. RESCAN Patrick
23. CHASSAT Valérie
- 24.
25. GOURVEZ Stéphanie
26. DUFRESNE Alexis
27. SOULIMAN Claudine
- 28.
29. GUILLOIS Michèle

*formant la majorité des membres en exercice.*

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :**

TRIHAN Jean-François (pouvoir donné à GEFFRAY Emmanuel), LECLERC Jean-Yves (pouvoir donné à JUGAN David), PASDELOU Nicolas (pouvoir donné à BODIN Dominique)

**Absente excusée :** DANET Emmanuelle

**Est présent sans voix délibérative :**

Mme KOPMELS Patricia, Directrice Générale des Services

### Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

**Date de convocation du conseil municipal :** 8 juin 2022

**Date d'affichage :** 8 juin 2022

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement en application des dispositions de l'article L2121-17 du CGCT. Il est proposé de nommer Maud LE GALL LE BLEIZ comme secrétaire de séance.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, les dispositions visées ci-dessus : votant(s) (présents et pouvoirs): 28, abstention(s): 0, vote(s) pour: 28, vote(s) contre: 0*

## - I - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour du Conseil municipal.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter l'ordre du jour figurant sur la convocation du 8 juin 2022.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, les dispositions visées ci-dessus : votant(s) (présents et pouvoirs) : 28, abstention(s): 0, vote(s) pour: 28, vote(s) contre: 0*

### **APPROBATION DU PRÉCÉDENT PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal de la commune de Bain de Bretagne du 19 mai 2022.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, les dispositions visées ci-dessus : votant(s) (présents et pouvoirs) : 28, abstention(s): 0, vote(s) pour: 28, vote(s) contre: 0*

### **INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

Suite au décès de Madame Fabienne LEON, un siège d'adjoint au Maire devient vacant. Considérant la proposition de réduire le nombre de poste d'adjoint, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à entrer au conseil municipal sur cette liste dont le siège devient vacant. Conformément à ces dispositions, Madame Michèle GUILLOIS est installée en qualité de conseillère municipale.

Le conseil municipal en prend acte.

### **1. DÉTERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS**

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints.

Par délibération du 26 mai 2020, le conseil municipal avait décidé de retenir 8 adjoints.

Suite au décès de Madame Fabienne LEON, Première adjointe, il est proposé au conseil municipal d'arrêter à 7 le nombre de postes d'adjoint.

.../...

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, les dispositions visées ci-dessus : votant(s) (présents et pouvoirs) : 28, abstention(s): 1 (M. RESCAN), vote(s) pour: 27, vote(s) contre: 0*

Monsieur le Maire explique la répartition des champs d'intervention attribués anciennement à Fabienne LEON: Ressources humaines (Maire), Jeunesse (Samuel DANION), Multi accueil et petite enfance (LE GALL LE BLEIZ), Action sociale (Jean-Yves LECLERC), Conseil des Citoyens (Soazic BLOUIN). La thématique «Maisons fleuries» est attribuée à Nicolas PASDELOU et l'organisation des feux d'artifice à Myriam GOHIER.

Monsieur le Maire indique qu'il nommera par arrêté David JUGAN comme 1<sup>er</sup> adjoint. Dans ce contexte, Maud LE GALL LE BLEIZ devient conseillère communautaire.

## II - PÔLE RESSOURCES - FINANCES

### 2. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Rapporteur : Soazic BLOUIN

Afin d'ajuster les crédits budgétaires aux besoins, il est proposé de faire les mouvements de crédits suivants.

Il s'agit de la rectification de l'imputation d'une recette de la CAF pour le multi-accueil.

CREDITS A DIMINUER					CREDITS A AUGMENTER				
chap	article	Sens	fonction	montant	chap	article	Sens	fonction	montant
70	70663	Recette	643	-159 153,85 €	74	7478	Recette	643	+159 153,85 €

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget principal telle que présentée ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, les dispositions visées ci-dessus : votant(s) (présents et pouvoirs) :28, abstention(s): 0, vote(s) pour: 28, vote(s) contre: 0*

## INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES

### ● VIREMENTS DE CRÉDITS

CREDITS A DIMINUER				CREDITS A AUGMENTER			
article	fonction	objet	montant	article	fonction	objet	montant
2184	020242	Mobilier	-671,52 €	2188	020242	Autres immobilisations corporelles	+671,52 €
020	01	dépenses imp.	-3 000,00 €	6156	02020	maintenance	+3 000,00 €
6283	02020	frais de nettoyage des locaux	-10 000,00 €	60631	02020	fournitures d'entretien	+10 000,00 €

.../...

**CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES RÉUNIONS (SOUS RÉSERVES DE MODIFICATIONS ULTÉRIEURES)**

REPORT du conseil municipal privé à 2022 sur le thème : «Espaces naturels et ville de demain» - date à définir

07/07/2022 : Conseil municipal à 19h

01 ou 08/09/2022 : Conseil municipal privé à 19h consacré au projet Petites Villes de demain

29/09/2022 : Conseil municipal à 19h

17/11/2022 : Conseil municipal à 19h (à confirmer)

01/12/2022 : Conseil municipal à 19h

La séance est levée à 19h25

**Le Maire,**

**La Secrétaire de séance,**

**Dominique BODIN**

**Maud LE GALL – LE BLEIZ**

**Date de mise en ligne : 20 juillet 2022**